A V I S P U B L I C

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 1290-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 22 janvier 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1290-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'inclure la zone résidentielle GJ06R au secteur centre-ville, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP33-2023 ».

2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 19 février 2024.

3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 19 février 2024.

Donné à Granby, ce 23 février 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 23 février 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (https://granby.ca) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 23 février 2024.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier